



CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-23 / 10-2025-237

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, à chaque conseiller.ère le mercredi 26 novembre 2025 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Mme ENORA BRETON, Conseillère d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au tourisme, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de Votants :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Application du statut de Paris.

Livre V de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

Trente sixième Conseil d'arrondissement.

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Madame la Maire du 10^e arrondissement, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis le mardi 4 novembre à 18 h 30, en salle des Mariages, sous la présidence de Madame



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-31 / 10-2025-238

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du code général des collectivités prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut-être ramené à un jour franc. Le conseil d'arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence.

Dans la mesure où un ou plusieurs ordres du jour ont été envoyés après le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs n° **MA 10-2025-31** en date du mardi 2 décembre 2025 présenté par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement,

Nombre de Votants :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-31 / 10-2025-239

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 4 novembre 2025.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 26 novembre ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants :

Pour : 18

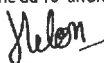
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

COMMUNICATION – MA10-2025-30/ 10-2025-240

Objet : Budget primitif 2026 - Communication sur les opérations d'investissement du 10^e arrondissement.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

La programmation des travaux relatifs aux équipements de proximité et à l'espace public (voirie et espaces verts) constitue des dépenses d'investissement qui se répartissent entre deux enveloppes budgétaires :

- **Les investissements d'intérêt local (IIL)**, qui concernent l'entretien courant des équipements de proximité, des espaces verts et de la voirie secondaire ;
- **Les investissements localisés (IL)**, qui concernent les opérations de plus grande envergure, relatives notamment au clos et au couvert (de type ravalement, mise en accessibilité, installation thermique...), à la voirie principale ou à l'éclairage public ; ils concernent également les opérations structurantes comme la création d'équipements.

I. **Les Investissements d'Intérêt Local (IIL)**

La délibération 2009-DDATC-112 - « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » - dispose que la/le Maire d'arrondissement se voit allouer deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il/elle détermine les opérations devant être financées au titre du budget primitif.

Le calcul du montant de ces deux enveloppes est fondé sur des éléments quantitatifs (nombre et type d'équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité) croisés avec un critère d'usage (fréquentation) et un critère de vétusté évalués par les directions gestionnaires.

L'établissement de la liste des opérations à financer est le fruit d'un travail d'échanges entre la mairie d'arrondissement et les directions gestionnaires. Les choix effectués s'appuient sur la connaissance fine des équipements dont disposent les services de la Ville, lesquels élaborent en amont un état des lieux hiérarchisé des besoins, ainsi que sur les comptes rendus des visites d'architecture effectuées annuellement dans tous les équipements en présence du/de la responsable d'établissement, des directions gestionnaires et de la mairie d'arrondissement. Les préconisations de travaux issues des visites de la commission de sécurité de la Préfecture et des bureaux de contrôle sont prioritairement prises en compte dès lors qu'elles concernent la sécurité.



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

Au titre des investissements d'intérêt local, la mairie du 10^e disposera en 2026 d'une enveloppe globale de 3 195 500€, dont 809 500€ au titre de l'enveloppe « espace public » et 2 386 000€ pour l'enveloppe « équipements de proximité ».

1. Au sein de l'enveloppe « équipements de proximité », un effort significatif en faveur des équipements scolaires et de la petite enfance des quartiers populaires est réalisé

L'**enveloppe consacrée aux écoles** s'élève à 1 335 000 €, avec une part allouée aux quartiers populaires est de 54%.

Afin d'améliorer le cadre d'accueil des enfants et des personnels des écoles, deux tiers des opérations portent sur des travaux d'embellissement et de modernisation. À titre d'exemple, les peintures des cages d'escalier de l'école élémentaire Saint-Maur figurent au sein des opérations prioritaires, ainsi que la modernisation du réfectoire de l'école polyvalente Vicq d'Azir et celle des préaux et halls de l'école élémentaire Marseille.

Les autres opérations portent sur des travaux de clos et de couvert (dernière phase de modernisation des menuiseries de l'école élémentaire Louis Blanc ou encore modernisation de la verrière de l'école maternelle Léon Schwartzberg) et d'hygiène (modernisation des sanitaires du rez-de-chaussée de l'école maternelle Boy Zelenski et de l'école polyvalente Lancry).

L'**enveloppe allouée aux crèches**, d'un montant de 450 000€, est en augmentation de 35% par rapport à celle votée au Budget primitif (BP) 2025 et est **intégralement fléchée vers des établissements localisés en quartiers populaires**.

Deux opérations, d'un montant de 365 000€, seront conduites sur les crèches Vellefaux. Les sections du 2^{ème} étage de la crèche du 64 bis Claude Vellefaux seront modernisées afin de permettre des conditions d'accueil plus adaptées en termes de surveillance et d'espace de vie des enfants. Les abords des deux crèches seront également réaménagés (travaux d'accessibilité notamment), ainsi que l'accès au local poussette.

Enfin, pour mettre fin à des infiltrations récurrentes de la cuisine de la crèche Louis Blanc, des travaux de modernisation de l'étanchéité seront menés, en mobilisant une enveloppe de 85 000€.

L'**enveloppe allouée aux équipements sportifs et jeunesse** s'élève à 290 000€, en augmentation de 59% par rapport au BP 2025, les deux tiers de l'enveloppe étant fléchés vers des équipements localisés en quartiers populaires.



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

100 000€ seront consacrés à une première opération de réfection du sol et à la modernisation des panneaux de basket du Terrain d'éducation physique Lafayette, ainsi que 90 000€ pour une opération de ravalement de l'un des murs mitoyens de la salle de sport Buisson Saint-Louis.

Enfin, dans le cadre de la restructuration du rez-de-chaussée du Centre Paris Anim Château Landon, 100 000€ seront inscrits pour la mise en accessibilité de la banque d'accueil.

L'**enveloppe allouée aux équipements culturels**, d'un montant de 200 000€, augmente de 150 000€ par rapport au BP 2025 (enveloppe de 50 K€). Elle porte tout d'abord sur la révision de menuiseries de la médiathèque Françoise Sagan, afin de compléter les mesures prises pour résoudre les dysfonctionnements d'installations techniques survenues début 2025.

Enfin, des désordres structurels relevés au sein du conservatoire Hector Berlioz nécessitent une opération de remise en état des circulations et de reprise structurelle. Cette opération sera co-financée via les Investissements d'intérêt local (150 000€) et en Investissements localisés (1 200 000 €), afin de poursuivre la mise en sécurité de l'équipement.

L'enveloppe dédiée au **bâtiment de la Mairie du 10^e** atteint 111 000€ afin de poursuivre les travaux d'aménagement de son schéma fonctionnel.

2. Au sein de l'enveloppe « espace public », un effort toujours soutenu en faveur des espaces verts, en lien avec les futurs travaux de réaménagement du Canal Saint-Martin

L'enveloppe allouée aux **espaces verts**, d'un montant de 520 500€, est en augmentation de 220 500€ par rapport au BP 2025, pour réaliser des travaux le long du canal Saint-Martin : réfection des ouvrages, réaménagement de squares et réaménagement d'espaces végétalisés en talus.

La rénovation des talus végétalisés au niveau du Bassin Louis Blanc (230 000€) permettra de compléter les travaux d'aménagement menés en quai bas par la Direction de la Voirie et des Déplacements et de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Afin de répondre aux attentes exprimées par les habitants dans le cadre de la concertation menée en 2023, 140 500€ seront engagés pour enrichir les usages ludiques et sportifs du square Henri Christiné, tandis que les balustrades patrimoniales du square des Récollets seront rénovées pour 150 000€.

Afin d'entretenir le **patrimoine de voirie**, trois opérations de rénovation de



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

tapis de chaussée et trois opérations de rénovation de trottoirs ont été prioritaires, pour un montant total de 289 000€.

Afin de parfaire les aménagements réalisés dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier, les tapis de chaussée des rues de Rocroy (entre les rues de Belzunce et de Maubeuge) et de Belzunce (entre les rues de Rocroy et de Maubeuge) seront rénovées, respectivement pour 37 000€ et 50 000€.

Le revêtement de la piste cyclable situé entre les n°36 et 48 de la rue Louis Blanc sera rénové pour un montant de 30 000€.

Une partie des trottoirs des rues Albert Thomas (entre les rues Beaurepaire et Léon Jouhaux) et des Récollets (du n°13 au n°17) seront rénovés respectivement pour 19 000€ et 23 000€.

Enfin, la placette située à l'angle du boulevard de Magenta et de la rue du Château d'eau présente des défauts de nivellement (dalles de granite ayant subi des soulèvements avec les racines des arbres) qui entravent l'accessibilité et la marchabilité de cet espace très fréquenté. Un budget de 130 K€ sera alloué à la reprise du revêtement de trottoir et à la réfection des pieds d'arbres. Cette opération sera menée en cohérence avec le futur projet de descente des pistes cyclables sur trottoir du boulevard de Magenta, décidée par les habitants lors de la votation citoyenne en 2024.

II. Les investissements localisés (IL)

Ces opérations peuvent être regroupées en 2 catégories :

- les opérations relevant des Autorisations de Programme de projet (AP de type 1) ;
- les opérations d'investissements localisés relevant de l'entretien des équipements de proximité (AP de type 2), soit effectuées sur des équipements inscrits à l'inventaire, mais explicitement écartées du champ des investissements d'intérêt local dans la délibération 2009 DDATC 112 (installations thermiques, accessibilité...), soit portant sur la voirie principale de chaque arrondissement.

Afin de finaliser les opérations d'**Embellir Votre Quartier** (EVQ), une enveloppe de 700 000€ est inscrite dans le cadre du Budget primitif 2026. Elle complètera les enveloppes EVQ1 et EVQ2 afin de réaliser des opérations concourant à la mise en œuvre du plan vélo et au respect de la réglementation du code de la route, ainsi qu'au confort des usagers de l'espace public dans un quartier commerçant populaire : réalisation d'un double-sens cyclable rue d'Abbeville et rue Louis Blanc (entre la rue du Faubourg Saint-Martin et le quai de Valmy) ; sécurisation



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

du double-sens cyclable existant rue Louis Blanc entre le boulevard de la Chapelle et la place Jan Karski ; élargissement de trottoir rue Perdonnet.

Concernant les **équipements sportifs**, une opération de rénovation complète des clôtures du Terrain d'Education Physique (TEP) Jemmapes doit être conduite (enveloppe de 330 000€).

S'agissant de la mairie du 10^e, les deux logements de fonction seront rénovés pour 300 000€.

Le montant alloué à l'entretien de la **Place de la République** est maintenu à hauteur de 30 000€.

Enfin, une enveloppe souple de 9 450 €, complémentaire aux missions d'entretiens des directions opérationnelles, sera mobilisée pour renforcer l'entretien des espaces verts, afin de prendre en compte leur augmentation sensible dans l'espace public.

Afin de compléter les moyens financiers affectés au projet de réaménagement du **Canal Saint-Martin**, une enveloppe supplémentaire sera mobilisée afin de financer notamment les révisions de prix consécutives à l'arrêt du chantier, suite au recours in fine rejeté par le Tribunal administratif de Paris.

Pour le **conservatoire Hector Berlioz**, la Direction des Affaires Culturelles a présenté un projet en Comité de Lancement d'Etudes le 19 juin dernier afin de résoudre les désordres bâtimentaires. Un budget de 1,2 M€ est donc inscrit dans le budget 2026 (cf. infra).

Les 700 000€ inscrits pour la **Chapelle Saint Lazare** concernent la deuxième phase d'aménagement intérieur de l'équipement afin d'accueillir des usages associatifs, culturels et sportifs, conformément aux attentes exprimés par le tissu associatif local dans le cadre du Budget participatif. Ce montant permettra notamment de réaliser le traitement acoustique et thermique du site (chauffage), l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création d'un espace scénographique et de mobiliers escamotables, ainsi que la mise en valeur patrimonial du site (éclairage patrimonial, restauration des grilles donnant sur le jardin Alban Satragne).

Nombre de Votants : 0

Pour : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

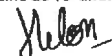
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-SG 36 / 10-2025-241

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 SG 36 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Eric Algrain ; Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat énergie.

Nombre de Votants :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 SG 36



CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-SG 45 / 10-2025-242

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 SG 45 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Eric Algrain ; Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat énergie.

Nombre de Votants :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 SG 45



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-SG 47 / 10-2025-243

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 SG 47 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Eric Algrain ; Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat énergie.

Nombre de Votants :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 SG 47



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DASCO 119 / 10-2025-244

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Caisse des écoles (10^{ème}) - Subvention 2026 (6 830 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 119 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Caisse des écoles (10^{ème}) - Subvention 2026 (6 830 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Eric Algrain ; Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat énergie.

Nombre de Votants :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 119



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DASCO 152 / 10-2025-245

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Participation financière de la ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et des directeurs des écoles publiques parisiennes. Convention avec l'Etat.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 152 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Participation financière de la ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et des directeurs des écoles publiques parisiennes. Convention avec l'Etat.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Eric Algrain ; Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat énergie.

Nombre de Votants :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 152



CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DJS 159 / 10-2025-246

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DJS 159 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Isabelle DUMOULIN ; Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la jeunesse, aux seniors, et à la solidarité entre les générations.

Nombre de Votants :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DJS 159



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DLH 381 / 10-2025-247

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Réalisation, 13 rue de Sambre & Meuse (10e) d'un programme de construction neuve de 22 logements sociaux (13 PLAI - 9 PLUS) par Immobilière 3F - Subvention (5 263 995 euros)

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 381 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Réalisation, 13 rue de Sambre & Meuse (10e) d'un programme de construction neuve de 22 logements sociaux (13 PLAI - 9 PLUS) par Immobilière 3F - Subvention (5 263 995 euros)

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10e arrondissement ;

Sur le rapport de Elie JOUSSELLIN ; Adjoint à la Maire du 10e, délégué au logement, aux relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au monde combattant.

Nombre de Votants :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 381



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DAC 359 / 10-2025-248

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Approbation du principe et des modalités de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170 boulevard Magenta (10e)

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 359 portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris :

Approbation du principe et des modalités de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170 boulevard Magenta (10e)

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10e arrondissement ;

Sur le rapport de Laurence PATRICE ; Adjointe à la Maire de Paris, déléguée à la Culture et au Patrimoine dans le 10^{ème} arrondissement

Nombre de Votants :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 359



CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

VI0-2025-15 - / 10 – 2025 - 260

Objet : Vœu présenté par les élu-es de la majorité municipale, sur proposition des élu-es du groupe Paris En Commun, relatif à l'accueil et aux espaces de répit pour les personnes migrantes en transit à Paris

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Considérant que la dernière édition de la Nuit de la Solidarité, organisée en janvier 2025, a dénombré 3 507 personnes sans abri à Paris, révélant une crise humanitaire persistante et toujours aussi alarmante ;

Considérant que 24 314 places d'hébergement étaient ouvertes le 31 décembre 2024 à Paris, un chiffre en baisse de 4 452 places par rapport à 2021 ;

Considérant qu'en moyenne, durant les trois premières semaines de novembre, chaque soir, 700 personnes ayant appelé le 115 et ayant réussi à le joindre, n'ont pas obtenu de place d'hébergement d'urgence, avec des pics de 900 demandes non satisfaites ;

Considérant que la situation des campements s'est sensiblement dégradée à Paris depuis 2024, avec une hausse des installations malgré une baisse des arrivées de primo-arrivants en Europe ;

Considérant que cette situation d'urgence sociale est aggravée par la baisse de la prise en charge des personnes présentes sur ces campements, à la faveur d'un contexte national de diminution des places pour demandeurs d'asile, d'une forte saturation des dispositifs d'hébergement hors asile ainsi que d'un ralentissement des sorties vers le logement sur tout le territoire ;

Considérant la très forte augmentation de la présence de personnes sur ces campements pour qui les dispositifs d'hébergement proposés lors des mises à l'abri organisées par l'Etat ne sont pas adaptés, notamment les personnes ayant déjà obtenu le statut de réfugiés ou encore les personnes ne souhaitant pas déposer l'asile en France car en transit vers l'Angleterre ou encore les Pays-Bas ;

Considérant que la "bulle humanitaire" de La Chapelle, ouverte en novembre 2016 grâce à une collaboration inédite entre la Ville de Paris,



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

l'État et des acteurs associatifs comme Emmaüs Solidarité, a démontré son efficacité en tant que modèle d'accueil inconditionnel et de prise en charge globale des personnes migrantes en situation de précarité. Ce dispositif a permis, en moins de deux ans, d'accueillir et d'orienter plus de 25 000 personnes, tout en assurant 1086 bilans infirmiers, 909 consultations médicales et 161 consultations psychologiques, illustrant ainsi une réponse humanitaire adaptée et coordonnée ;

Considérant que depuis 2015, les boulevards de la Chapelle et de la Villette, sous le métro aérien de la ligne 2 à la jonction des 10^e, 18^e et 19^e arrondissement, constituent un point d'ancrage récurrent des campements, avec 70 opérations de mise à l'abri ayant permis la prise en charge de 21 246 personnes, dont 12 opérations en 2022-2023 (4 968 personnes mises à l'abri), 38 opérations en 2024 (1 403 personnes) et 8 opérations en 2025 (1 250 personnes) ;

Considérant que, malgré ces efforts, les campements se reconstituent systématiquement en raison de l'absence de solutions pérennes et adaptées et que depuis juin 2022 (hors période des Jeux olympiques), il n'y a plus eu un seul jour sans la présence d'un campement sur ce secteur ;

Considérant que depuis mars 2025, faute de solutions pérennes et de places d'hébergement adaptées, les réinstallations des campements après chaque opération de mise à l'abri sont de plus en plus importantes : dès le lendemain de la dernière mise à l'abri effectuée le 5 novembre 2025, 293 personnes étaient ainsi comptabilisées sur le secteur, accentuant la précarité des personnes concernées, et soulignant l'urgence d'une réponse structurelle et coordonnée ;

Considérant que la présence des campements sur ce secteur, bien que répondant à un besoin immédiat d'abri pour des personnes en situation de grande précarité, soulève des enjeux majeurs de santé publique et de salubrité, comme en témoignent les récents cas de gale ou de tuberculose identifiés ;

Considérant que les riverains, tout autant attachés à la solidarité avec ces personnes et à la tranquillité de leur quartier, font face à des difficultés quotidiennes liées à ces installations, avec des préoccupations légitimes



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

en matière de salubrité et de tranquillité publique appelant à une action coordonnée pour préserver à la fois la dignité des personnes sans-abri et la qualité de vie de tous les riverains ;

Considérant que les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements, sont les trois premiers arrondissements en termes de places d'hébergement par habitant (respectivement 24,5 ; 22,4 et 19,5 places pour 1 000 habitants contre 11 places en moyenne à Paris) et concentrent une part majeure des efforts en matière d'accueil des personnes sans solution d'hébergement à Paris ;

Considérant que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement agissent au-delà de leurs compétences pour répondre à l'urgence, en ouvrant des gymnases, des écoles, et des centres d'hébergement temporaires, palliant ainsi les manquements de l'État en matière d'hébergement d'urgence ;

Le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- **Les services de l'Etat assument pleinement leurs responsabilités en matière d'hébergement d'urgence, en mettant en œuvre une approche globale, humaniste et durable ; en créant des places adaptées aux besoins réels des personnes sans abri, et en instaurant des solutions temporaires d'accueil et de répit inspirées de la bulle humanitaire qui a largement prouvé son efficacité.**
- **Ces mesures doivent permettre d'éviter la reconstitution des campements, de répondre de manière digne aux besoins spécifiques des personnes migrantes reconnues réfugiées statutaires ou en transit, et de limiter les graves conséquences subies par les riverains.**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0